



Communiqué de presse

Moutier, le 22.09.2021

Le Parti Chrétien Social Indépendant Jura associé à sa section prévôtoise se réjouissent du démarrage des négociations en vue du transfert de la commune de Moutier matérialisé ce jour par la feuille de route signée des deux exécutifs cantonaux.

La préparation du transfert ne doit plus et ne peut plus attendre ! Le Parlement Jurassien ainsi que le législatif prévôtois l'ont d'ailleurs déjà signifié : la ville de Moutier doit être officiellement jurassienne au 1^{er} janvier 2024 ! Même si le projet paraît ambitieux, le PCSI Jura s'engagera fermement afin que cette date butoir ne glisse pas.

Il est primordial à ce que la population prévôtoise, mais aussi jurassienne puisse participer à la mise en place de ce fantastique projet de société, les déçus du 28 mars, y compris, doivent pouvoir apporter leur pierre à l'édifice. À cette fin, des groupes de travail intercantonaux doivent désormais être mis en place sans attendre.

L'accueil de Moutier offre, en outre, une formidable opportunité au Canton du Jura et à la cité prévôtoise de se réorganiser, de repenser leurs structures et insuffler une nouvelle dynamique à notre région. Les élus PCSI sauront, à coup sûr, se montrer force de proposition dans ces domaines.

Ombre au tableau : le retrait de l'art. 138 de la constitution cantonale constitue une ingérence bernoise intolérable sur notre texte fondateur. Cet article, bien que symbolique, car n'ayant pas reçu la garantie fédérale, exprime notre identité jurassienne.

Cela étant, l'esprit jurassien ne se limite pas à des textes de loi, ce camouflet bernois ne saurait éteindre la ferveur avec laquelle le peuple jurassien accueillera toute commune du Jura méridional qui souhaiterait suivre l'exemple de Moutier ou Vellerat.

Contacts :

Thomas Schaffter, président PCSI Jura, +41 79 596 15 88

Julien Berthold, président de la section prévôtoise, +41 79 776 16 67